



Ruée vers les ressources halieutiques dans le Parc Marin des Mangroves à Muanda en République Démocratique du Congo

Brunhel Vambi N'tambu *, Olga Subi Malekani, Jean-paul Tasi Mbuangi

Université de Kinshasa. Faculté des Sciences Agronomiques. Département de Gestion des Ressources Naturelles. BP 117 Kinshasa XI (RDC). E-mail : brunhel.vambi@unikin.ac.cd

Reçu le 06 octobre 2018, **accepté** le 28 décembre 2018

RESUME

Le présent article traite de la problématique de l'exploitation non durable des ressources halieutiques dans le territoire de Muanda. L'objectif de l'étude était d'analyser l'impact des migrations internes sur l'utilisation des ressources halieutiques dans la zone du Parc Marin des Mangroves et ses environs, et de ressortir les dynamiques de changements liés à l'accès et l'utilisation de ces ressources. Ainsi, une enquête qualitative a été menée auprès des différents groupes d'acteurs (étatiques, pêcheurs, société civile, etc.) du territoire de Muanda. Les données obtenues ont été analysées par triangulation en recourant à l'approche Dypen. La pêche constitue une activité socioéconomique importante dans la zone pour de nombreux ménages. L'exploitation non durable des ressources halieutiques est la résultante de plusieurs facteurs dont la pauvreté, le chômage, la spoliation des terres, l'absence du zonage maritime délimitant les aires en fonction de deux types de pêche (artisanale et industrielle), l'augmentation du nombre de pêcheurs, etc. Tous ces facteurs, couplés au déficit de structures d'encadrement d'acteurs, conduisent aux conflits d'accès et d'utilisation des ressources halieutiques. La déterritorialisation et la reconfiguration de l'espace sont aussi la résultante d'un certain nombre de logiques et pratiques d'acteurs aux intérêts divergents. Une bonne coordination d'acteurs contribuerait à l'amélioration de la gouvernance des ressources halieutiques dans le Parc Marin des Mangroves et ses environs.

Mots clés : Migrations internes, exploitation non durable, ressources halieutiques, conflits, Muanda

ABSTRACT

Affluence to fisheries resources in the Mangroves Marine Park in Muanda, Democratic Republic of Congo.

This article deals with the problem of the unsustainable exploitation of fisheries resources in Muanda territory. The objective of the study was to analyze the impact of internal migrations on the use of fisheries resources in the Marine Park area of the Mangroves and its surroundings, and to highlight the dynamics of changes related to access and use of these resources. Thus, a qualitative survey was carried out among the various groups of actors (state, fishermen, civil society, etc.) of the Muanda territory. The data obtained were analyzed by triangulation using the Dypen approach. Fishing is an important socio-economic activity in the area for many households. The unsustainable exploitation of fishery resources is the result of several factors, including poverty, unemployment, land grabbing and the absence of maritime zoning delimiting areas according to two types of fishing (artisanal and industrial), increase in the number of fishermen, etc. All these factors, coupled with the lack of managerial structures of actors, lead to conflicts of access and use of fisheries resources. The deterritorialization and reconfiguration of space are also the result of a number of logics and practices of actors with divergent interests. Good coordination of actors would contribute to improving the governance of fisheries resources in the Mangroves Marine Park and its surroundings.

Keywords: Internal migration, unsustainable exploitation, fisheries resources, territorialization, conflicts, Muanda

1. INTRODUCTION

Le Parc Marin des Mangroves (PMM) a été créé en 1992 et se trouve dans le District du Bas-fleuve dans la province du Kongo central. Le PMM (site RAMSAR) est une réserve naturelle intégrale de 76 000 ha et est le deuxième site protégé (avec la

Réserve de Biosphère de Luki) de la province du Kongo central menacé par une pression anthropique croissante (Ngimbi, 2013 ; Nguangu, 2014). Les ressources halieutiques du territoire de Muanda subissent une forte pression qui peut s'expliquer par le contexte général de cette zone du Mayombe en

République Démocratique du Congo. Vangu Lutete et *al.* (1982) rapportent que la politique de la zāirianisation eut des conséquences néfastes sur l'économie du pays en général et dans cette partie ouest de la RDC en particulier où la gestion des entreprises fût ravie des étrangers pour être confiée aux nationaux. Cette situation a entraîné la faillite des entreprises qui a augmenté le chômage dans la région et entraîné une ruée vers les ressources naturelles. Malheureusement, cette ruée a provoqué la dégradation des écosystèmes forestiers, agricoles et aquatiques (Mpanzu et *al.*, 2011). Tous ces phénomènes ont amplifié les migrations internes dans le District du Bas-fleuve vers les zones moins dégradées en termes des ressources naturelles. Ces migrations internes dans le District du Bas-fleuve associées à la dynamique interne de la population de Muanda font que le Parc Marin des Mangroves soit aujourd'hui victime de l'exploitation non durable des ressources naturelles et de la pollution des eaux.

Le recours à l'approche Dypen qui analyse les interactions entre les éléments du système population-environnement pour aborder la problématique des migrations, nécessite de prendre en compte les facteurs d'ordre écologique, démographique et spatial qui dans le temps, ont influencé ce processus et contribué à l'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques.

Conduite à partir d'une démarche hypothético-déductive, cette étude veut tester l'impact des migrations internes à destination du territoire de Muanda sur la déterritorialisation et la reconfiguration de l'espace, l'exploitation des ressources halieutiques du Parc Marin des Mangroves et ses environs et les logiques d'acteurs. Elle veut aussi vérifier si l'exploitation non durable des ressources halieutiques conduit à l'émergence des conflits d'accès et d'utilisation de ces ressources.

L'étude de la ruée vers les ressources halieutiques dans le Parc Marin des Mangroves et ses environs paraît intéressante suite à la forte croissance démographique que les statistiques nationales projettent à l'horizon 2050. La population de la RDC est appelée à doubler, soit environ 160 millions d'habitants en 2050 (Sala Diakanda, 2002). Cette recherche peut aider à la mise en place des politiques et stratégies pour une gestion durable des ressources halieutiques de la région.

2. MATERIEL ET METHODES

2.1. Zone d'étude

Localisation

Le territoire de Muanda est l'un des quatre territoires du District du Bas-fleuve faisant partie du Mayombe en RDC. Il abrite l'unique parc marin du pays. Il se trouve à l'extrême sud du territoire de Muanda et est

localisé entre 5°45' et 6°55' de latitude Sud, 12°45' de longitude Est et à une altitude inférieure à 500 m (Nguangu, 2014).

Le territoire de Muanda a une superficie de 4 265 km² et est borné au Nord par la province angolaise de Cabinda et le territoire de Lukula, au Sud par la province angolaise Do Zaïre, à l'Est par le territoire de Seke-Banza et à l'Ouest par l'océan atlantique. Le District du Bas-fleuve où se trouve le PMM comprend 22 secteurs, 195 groupements, 3 communes (dans la ville de Boma) et 3 429 villages (Vambi, 2012).

Le PMM est reparti en deux zones d'occupations (Figure 1). La première zone dite A est celle dans laquelle se fait la conservation des ressources naturelles. La seconde zone dite B est dédiée aux communautés locales pour leurs travaux champêtres.

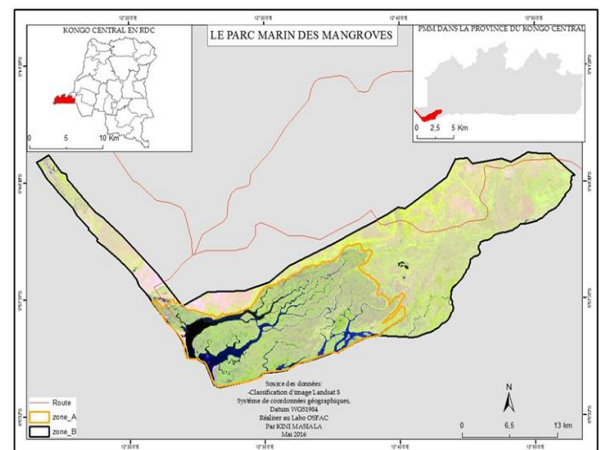


Figure 1. Carte d'occupation du Parc Marin des Mangroves (Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale « OSFAC », 2016)

Contexte environnemental

Le Parc Marin des Mangroves de Muanda se trouve à la jonction entre le fleuve Congo et l'océan atlantique. La végétation du territoire de Muanda est prédominée par des savanes herbeuses. Les mangroves sont à l'embouchure du fleuve Congo et les steppes sur les plateaux.

L'exploitation pétrolière concentrée sur la côte est responsable des émissions d'effluents liquides, solides et gazeux. Elle constitue non seulement une source additionnelle de destruction des habitats et des espèces, mais présente également un danger pour la santé humaine (CCFD-Terre solidaire, 2013). L'urbanisation anarchique de la frange côtière entraîne la destruction des sites fragiles à haute importance écologique notamment les zones de ponte des tortues marines et les aires de nidification des oiseaux migrateurs (Saidi, 2016).

Contexte socioéconomique

La population du territoire de Muanda est estimée à près de 200 000 habitants. La cité de Muanda est l'entité la plus peuplée avec soit environ 95 166 habitants (Territoire de Muanda, 2013). Le Parc Marin des Mangroves est habité par trois tribus différentes, à savoir : le Woyo, le Kongo de Boma et l'Assolongo. Les deux premières occupent la zone B (dédiée aux communautés locales) et sont généralement des agriculteurs. Les Assolongo, quant à eux, sont exclusivement des pêcheurs et habitent le périmètre de la zone A (zone de conservation).

Le territoire de Muanda est doté de plusieurs potentialités ou ressources pouvant constituer un levier pour son développement socio-économique (PNSAR, 1998). Le Port de Boma et le projet de construction du port en eaux profondes à Banana constituent des infrastructures qui revêtent un grand intérêt pour le développement de la région mais peuvent aussi avoir une incidence négative sur la gestion des ressources naturelles de la zone.

L'agriculture de subsistance reste la principale activité exercée par la population riveraine du Parc Marin des Mangroves à Muanda dans la zone B. Ngimbi (2013) estime à plus de 95 %, le nombre de personnes qui dépendent directement de cette activité. La superficie dédiée à l'agriculture itinérante sur brûlis ne dépasse pas un hectare par ménage. Elle est pratiquée soit en savanes, en forêts ou dans les marais à papyrus, en fonction des saisons, périodes et cultures. Les principales cultures vivrières exploitées sont le manioc (*Manihot esculenta* Crantz), l'arachide (*Arachis hypogaea* L.), la patate douce (*Ipomoea batatas* (L.) Lam.), la banane (*Musa* sp.), le plantain (*Musa* sp.) et le haricot (*Phaseolus vulgaris* L.). Les cultures maraîchères comme l'aubergine (*Solanum melongena* L.), la tomate (*Lycopersicon esculentum* Mil.), le piment (*Capsicum* sp.), les choux (*Brassica* sp.), l'amarante (*Amaranthus cruentus* L.), etc. Les cultures fruitières de la région sont l'avocatier (*Persea americana* Mill.), le safoutier (*Dacryodes edulis* (G. Dom) H.J. Lam), le palmier à huile (*Elaeis guineensis* Jacq.) et certains agrumes : oranger (*Citrus sinensis* (L.) Osbeck.), mandarinier (*Citrus reticulata* Blanco), citronnier (*Citrus limon* (L.) Burrm. F.) (PNSAR, 1998 ; Ngimbi, 2013).

2.2. Approche méthodologique

Entretiens semi-directifs

L'enquête qualitative effectuée à l'aide des guides d'entretien semi-directifs a permis de s'imprégner de la réalité locale telle qu'elle est exprimée par chaque acteur, tout en conservant un regard critique. Les entretiens ont concerné 26 acteurs répartis dans sept principaux groupes : Administration territoriale (3), Administration du parc (3), ONGs (3), Exploitants

artisanaux de bois (5), Carbonisateurs (5), Pêcheurs artisanaux (5) et Pêcheurs industriels (2).

Les guides d'entretien ont été élaborés de manière à obtenir les informations sur la régulation des ressources naturelles, la place des migrations internes dans la déterritorialisation et l'exploitation non durable des ressources halieutiques, les logiques, les pratiques et les conflits d'acteurs.

Analyse des données

La méthode d'analyse des données utilisée est celle de l'analyse des contenus selon l'approche Dypen. L'approche Dypen traite de la relation Homme-Ressources (Sghaier et Picouet, 2004 ; Fetoui *et al.*, 2012). L'Espace a été intégré afin d'analyser les interactions dans les trois sphères Homme-Espace-Ressources. L'analyse à l'intérieur de chaque sous-champ a tenu compte de l'Espace comme support d'interactions entre les acteurs et les ressources naturelles. L'analyse des discours à partir des notes de terrain ont permis de mettre en évidence les dynamiques au sein de chaque sphère d'interaction identifiée.

3. RESULTATS ET DISCUSSION

3.1. Utilisation des ressources halieutiques

La pêche constitue l'une des principales activités économiques de la population de Muanda. Confrontée à la pauvreté et au chômage, la population dont le nombre ne fait que croître, est obligée d'exploiter les ressources naturelles en l'occurrence les ressources halieutiques. Les restrictions d'usage des ressources halieutiques du parc surtout celles bénéficiant d'un régime de protection spécifique et la forte compétition dans le secteur de pêche entre les différentes catégories de pêcheurs (industriels et artisanaux), ont amené les communautés à pratiquer la pêche illicite dans la zone A (ex. dans le village Kimuabi). Cette pêche illicite peut être une des formes d'infra-politiques selon Scott (2008). Les formes d'infra-politiques dont parle Scott, est un ensemble de pratiques déguisées ou ouvertes, individuelles ou collectives utilisées par les communautés locales vivant en périphérie du parc pour s'opposer aux acteurs dominants de ce secteur comme les sociétés industrielles de pêche.

3.2. Evolution dans la gestion du PMM de 1990 à 2016

L'analyse de la trajectoire du PMM dès sa création à ces jours met en évidence différentes périodes caractérisées à la fois par un certain nombre de changements dans sa gestion et/ ou liés à certaines situations conjoncturelles (Tableau 1).

Tableau 1. Dynamique institutionnelle du PMM et ses principales caractéristiques

Périodes	Faits marquants
De 1990 à 1992	Au cours de cette période, le PMM est dirigé par un Conservateur assistant. Les principales menaces du PMM furent la carbonisation généralisée, le nombre réduit d'éco-gardes, leur impaiement ainsi que l'absence de la logistique (armes) pour la surveillance du parc.
De 1992 à 1994	Au cours de cette période, le Parc est géré par un Officier principal. Les principales contraintes sont l'impaiement des éco-gardes et le manque de la logistique (armes) pour la surveillance du parc.
De 1994 à 2011	Un Directeur est nommé à la tête du Parc. On assiste à la réduction d'effectif d'éco-gardes, d'une trentaine à huit agents.
De 2011 à 2012	Le PMM est géré par le Conservateur en chef. La période semble aussi être caractérisée par les difficultés précédentes.
De 2012 à 2016	Un Directeur expatrié est nommé comme gestionnaire du PMM. Cette stratégie était basée sur l'attrait des partenaires internationaux pour le financement du parc.

L'analyse de la gestion du PMM de 1990 à 2016 ci-dessus montre le caractère indissociable entre la gestion du parc et la vie socio-économique et politique du pays. Ces dernières années, on assiste à de nombreux enjeux allant de la participation des acteurs locaux dans la gestion du PMM à certaines formes d'opérationnalisation de Partenariat Public-Privé. Il s'agit en effet du rôle de la société civile internationale et nationale qui ne fait que s'accroître et de l'intervention du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles.

Les enjeux en lien avec la participation de la société civile ont amené certaines avancées et qui, dans une certaine mesure, ont permis la révision de nombreux textes juridiques sur les ressources naturelles en RDC. La loi du 14/003 du 11 février 2014 sur la conservation de la nature a à titre illustratif, institué la conservation communautaire.

3.3. Changements dans l'accès et utilisation des ressources halieutiques

Les changements sont à la fois liés à certains bouleversements sur le plan international, national voire local. La nature de ces changements est souvent associée aux choix politiques à différents échelons et à la capacité de résilience des acteurs ou de leur résistance. Ces changements dépendent aussi de la typologie de pêche concernée.

(a) La pêche artisanale

La pêche artisanale à Muanda est faite principalement par les communautés Woyo et Assolongo même si actuellement les pêcheurs viennent de plusieurs coins du pays. Les communautés Assolongo seraient à 80 % pêcheurs et les Woyo représentent un peu moins de 20 %.

Les pêcheurs recourent au Commissariat maritime pour solliciter le permis de pêche et la carte d'identité de pêcheur exigés vers les eaux angolaises. L'octroi du permis de pêche ou de la carte d'identité de pêcheur nécessite avant tout une manifestation d'intention de la part du pêcheur. La carte d'identité

de pêcheur peut permettre à l'administration territoriale de lui venir en aide en cas de détresse en plein océan.

Les pêcheurs artisanaux ont de manière générale un espace réduit de pouvoir. Il y a deux types de pêcheurs artisanaux : ceux travaillant individuellement et ceux réunis au sein d'une coopérative. Ceux réunis autour de la coopérative paraissent maîtriser des enjeux et les défis existant autour de l'activité de pêche. Les pêcheurs n'appartenant pas à une coopérative/association sont moins informés ou presque pas informés sur la dynamique de l'activité de la pêche.

Les pêcheurs artisanaux qui ne sont pas affiliés à un quelconque regroupement recourent parfois uniquement aux hameçons pour pouvoir capturer les poissons, mais ceux affiliés à des unions des pêcheurs appartenant à la Coordination des Associations des Pêcheurs de Muanda (CAPM), font recours aux filets maillant de surface et de fond. Ces deux types de filets sont montés différemment de telle manière que le premier reste quasiment en surface et le second est posé en profondeur de l'océan. On distingue en dehors de la pêche à filets maillant, la pêche à la ligne pour laquelle on distingue deux catégories, la pêche à la ligne de fond et la pêche à la ligne de surface qui est une des formes de pêche sportive. La senne de plage est appliquée parfois vers des frayères capturant ainsi des alevins notamment des capitaines (*Lates niloticus* L.) et des barracudas (*Sphyraena barracuda* E.) qui peuvent respectivement atteindre à l'âge adulte, 30 à 40 kg pour la première espèce et 50 à 60 kg pour la seconde.

Les défis en matière de pêche artisanale est de former les pêcheurs et tous les acteurs impliqués sur le calendrier de pêche, les espèces à protéger, la transformation et la conservation des poissons et l'identification des zones de ponte des tortues marines. Kutshukina et Micha (2013), à travers leur étude sur l'analyse des modes d'exploitation des ressources halieutiques dans le Lac Maïndombe en RDC, ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des acteurs œuvrant dans ce secteur.

De profonds changements dans le secteur de la pêche artisanale ont été constatés ces dix dernières années. L'augmentation de la population à Muanda s'accompagne de la transformation des pratiques de pêche artisanale. Il y a dix ans, le territoire de Muanda n'avait pas dix pirogues motorisées, il en compte aujourd'hui (2018) plus de 300, et près de 2000 pirogues non-motorisées. Les demandes de fabrication des pirogues constituent une menace non négligeable pour les bois du PMM. L'augmentation du nombre de pêcheurs ainsi que ses conséquences sur la diminution des ressources halieutiques a été aussi signalée par Van der Knaap *et al.* (2014) et Kutshikina et Micha (2013).

A défaut des statistiques sur les migrations internes dans le territoire de Muanda, il apparaît difficile d'infirmer ou de confirmer l'une des hypothèses de l'approche Dypen (Sghaier et Picouet, 2004 ; Fetoui *et al.*, 2012) selon laquelle, la migration pourrait conduire à la détérioration des ressources. Il ressort cependant de nos investigations que l'augmentation du nombre de pêcheurs influe autant que d'autres facteurs sur la disponibilité de la ressource et par conséquent sur son accès et son utilisation. L'augmentation du nombre de pêcheurs est la résultante d'un ensemble de facteurs dont l'augmentation de la démographie, le chômage et surtout la faible disponibilité des terres agricoles.

Qu'il s'agisse des migrants internes ou d'autres acteurs du territoire, se convertir en pêcheur peut être une question de coût d'opportunité. Mais la décision de se convertir en pêcheurs n'est pas simplement une question de coût d'opportunité ou d'avantages comparatifs, elle répond davantage à d'autres logiques sociales ou culturelles et pas nécessairement économiques. Le peuple Asolongo est reconnu traditionnellement comme des pêcheurs. L'affiliation aux Asolongo par le lien du mariage peut être une motivation pour se convertir dans la pêche.

Les efforts dans le secteur de pêche méritent d'être orientés vers la production des textes légaux pour combler le vide juridique existant depuis plusieurs décennies ou contextualiser davantage les textes juridiques en lien avec la récente dynamique des activités de pêche. Ils devront également tenir compte des rapports de pouvoir des acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources halieutiques. Les pêcheurs artisanaux qui sont environ 10 000 à Muanda, estiment qu'ils font face à une concurrence déloyale par rapport à l'écoulement de leur production depuis l'installation de la société de pêche chinoise Bossa.

(b) La pêche industrielle et semi-industrielle

La pêche industrielle et semi-industrielle connaît un regain d'intérêt ces dernières années. Deux sociétés sont actuellement présentes et opérationnelles à Muanda. Il s'agit de la société Bossa qui est une société chinoise et la Société Congolaise de Pêche (SOCOPE) qui est d'origine belge. A Muanda, il y a une cohabitation entre les pêcheurs artisanaux, les sociétés industrielles de pêche angolaises, rdcongolaises, congolaises et des engins pétroliers. Cela pose la question de zonage pour chaque système de pêche en particulier et d'exploitation des ressources naturelles en général.

La législation internationale exerce une certaine influence dans la pêche maritime des pays côtiers. On constate à Muanda que certaines pêcheries industrielles qui autrefois pouvaient facilement avoir accès dans les eaux internationales, mais depuis la réforme du droit maritime de 1982, sont contraintes

de se doter d'un permis auprès des autorités du Ministère de l'Agriculture, Pêche et élevage (MAPE) pour réaliser la pêche dans les eaux internationales. Cette réforme a permis l'agrandissement des espaces de pêche des états côtiers de 20 à 300 miles, et ces espaces sont devenus donc territoriaux.

Même si la RDC dispose d'abondantes richesses en termes de ressources halieutiques, il existe parfois des barrières naturelles qui nécessitent d'être prises en compte dans des programmes de gestion durable ou d'exploitation des ressources halieutiques particulièrement dans le cas de la pêche. A Muanda, l'étroitesse de la côte qui s'étend sur 40 km, la vitesse d'écoulement du fleuve qui est moins bénéfique pour la vie et la mobilité des poissons vers la côte congolaise, peuvent être considérées comme des obstacles naturels. Le courant du fleuve Congo étant très fort, il charrie les bois, les cailloux et tant d'autres débris perturbant le bon fonctionnement des habitats des poissons notamment les zones de reproduction de certaines espèces comme la sardinelle (*Sardinella* sp.) se trouvant le long des côtes. L'absence d'énergie électrique constitue un autre défi majeur pour l'économie du territoire et surtout pour la conservation des poissons. L'absence d'infrastructures de transformation/ conservation entraîne des pertes importantes de poissons et maintient la pression sur les ressources naturelles (poissons).

La dynamique de la pêche industrielle dans le territoire de Muanda met en évidence de nombreux défis du secteur en RDC. Le premier défi est l'applicabilité de la réglementation en matière de pêche, ce qui se fait remarquer par le non-respect du calendrier de pêche s'il en existe, le non-respect de zones de frayères et de mailles requises. Le problème de la réglementation de la pêche est valable aussi bien pour la pêche industrielle que pour la pêche artisanale.

3.4. Espace comme support de territorialisation ou de déterritorialisation

La déterritorialisation est un concept politique et philosophique permettant de remettre en question toutes les structures de pouvoir et de domination (Albert et Kouvouama, 2013). La territorialisation serait dans ce contexte, les diverses manières qu'un acteur ou un groupe d'acteurs s'organisent pour inscrire ses normes, valeurs et habitudes dans l'arène politique au niveau du territoire. La reterritorialisation impliquerait donc la reconstruction de ce système de normes, de coutumes, d'habitudes au niveau territorial.

La course vers les ressources naturelles en général et halieutiques en particulier tourne autour de l'espace qui est à la fois support au sens physique des ressources naturelles mais également support d'une série de pratiques, d'idéologies et de logiques pour

l'accès et l'utilisation de ces ressources naturelles. Cette ruée vers les ressources halieutiques à Muanda est-elle productrice de la territorialisation ou de la déterritorialisation?

(a) Pratiques territoriales face aux nouvelles pratiques de pêche

La gestion de l'espace de pêche constitue un de grands défis pour la pêche à Muanda. Il y a divers usagers qui recourent au même espace pour la pêche dont les chalutiers chinois et angolais et les pêcheurs artisanaux. Selon Chauveau (1991), la maîtrise de l'espace maritime, revient à celui qui maîtrise la ressource-poisson par exemple. Celle-ci n'étant possible qu'après capture vu la difficulté d'associer un espace spécifique aux poissons eu égard à leur caractère mobile. La maîtrise de la ressource n'est envisageable qu'à partir du moment où les acteurs concernés par la pêche arrivent à inscrire leurs normes, habitudes, valeurs, etc. dans un cadre bien précis.

Le territoire de pêche à Muanda se trouve dans un processus de fragmentation et de reconfiguration spatiale. Cette reconfiguration spatiale s'accompagne des changements de pratiques suite à la confrontation de nouvelles normes formelles et informelles de pêche que la proximité géographique et les jeux d'acteurs peuvent créer. Cette déterritorialisation qui semble aboutir à une reterritorialisation ne saura se concrétiser dans la mesure où les acteurs concernés portent un même projet clairement identifié. Il est difficile dans ce contexte, de confirmer que les migrants installés à Muanda sont des acteurs déterminant dans la fragmentation et la recomposition des logiques territoriales. Dans le contexte de cette étude, les migrations seules ne semblent pas avoir une contribution significative dans le processus de déterritorialisation et de reterritorialisation. L'augmentation de la démographie par contre, paraît jouer un rôle assez significatif dans la course vers les ressources naturelles en général et halieutiques en particulier. Le territoire actuel de Muanda est sur le plan démographique très différent de celui des années 1970 et 1980. La démographie mal gérée peut contribuer à certains changements ou mutations au niveau des territoires. La faible capacité des acteurs à encadrer l'augmentation de la population selon les logiques qui maintiennent les territoires peut conduire à la fragmentation des territoires comme à leur recomposition ou même à leur extinction (Rérat, 2005 ; Barret et al., 2013).

Les conflits entre les pêcheurs artisanaux à Kimuabi s'intègrent dans le processus normal de vie d'un territoire. Ils ne constituent pas un facteur de fragmentation du territoire car, les structures et mécanismes sociaux existant sont capables de les gérer.

(b) Vers une mobilité hebdomadaire des pêcheurs artisanaux de Muanda

Le constat de la rareté des poissons sur la plate-forme continentale exige à ce que les pêcheurs congolais et particulièrement artisanaux, aillent vers la côte angolaise où la ressource-poisson est encore importante. On assiste de plus en plus à cette forte mobilité hebdomadaire des pêcheurs congolais vers les eaux côtières angolaises. Il semble qu'actuellement, 90 % des pêcheurs artisanaux congolais pêchent sur les eaux territoriales angolaises. Ils s'y rendent chaque début de semaine pour retourner à Muanda le vendredi ou le samedi. En vertu de la législation angolaise, les pêcheurs industriels installés en RDC ne sont pas autorisés d'avoir le permis pour pêcher dans les eaux territoriales angolaises. Le coût annuel du permis pour les pêcheurs artisanaux congolais dans les eaux territoriales angolaises est de 1000 dollars américains.

3.5. Gouvernance des ressources halieutiques

(a) Régulation des ressources halieutiques

Les principaux groupes d'acteurs qui interviennent dans la régulation des ressources naturelles sont les acteurs étatiques (Gouvernorat, Coordination provinciale et urbaine de l'environnement, Administration du territoire, etc.), les communautés locales, la société civile environnementale nationale et internationale, les acteurs privés (entreprises), les établissements scolaires, universitaires et de recherche, et aussi les confessions religieuses.

L'administration territoriale qui représente l'Etat au niveau de Muanda dépend de la coordination urbaine de la ville de Boma pour les questions environnementales, et exerce un rôle réduit dans la régulation de l'exploitation des ressources naturelles. Un rôle qui se traduit dans la surveillance continue de la forêt par la police environnementale. Cette police environnementale, du fait des contraintes logistiques, notamment en termes de moyens de déplacement, ne peut réaliser un monitoring efficace des ressources au niveau du territoire.

Si pour l'Etat, ce sont ses lois modernes qui régissent la gestion des ressources naturelles, en réalité, celle-ci est plutôt régit par une juxtaposition des lois (écrite/moderne et non écrite mais légitime), une combinaison d'habitudes et de coutumes de différents acteurs concernés par l'exploitation des ressources naturelles. Cela veut dire qu'il n'existe pas un seul cadre normatif dans la gestion des ressources naturelles en RDC. Pour Merlet (2010), si l'on considère que les droits sur la terre et les ressources naturelles sont des constructions sociales et répondent à des relations sociales entre différents acteurs, il existe toujours un faisceau de droits et de détenteurs

des droits en relation avec la terre et les ressources naturelles.

La compétition pour les ressources est plus forte pour l'accès et l'utilisation des ressources halieutiques que pour les ressources forestières. Les entreprises impliquées dans l'exploitation des ressources halieutiques recourent à plusieurs moyens leur permettant de s'imposer notamment par leur reconnaissance légale auprès de l'Etat à travers les moyens technologiques à leur disposition. A l'opposée, les artisans regroupés au sein de la Coordination des Unions des Pêcheurs recourent aux plaidoyers pour faire entendre leurs voix auprès des décideurs politiques. La reconnaissance légale confère aux acteurs de ce secteur une certaine protection aux regards de la loi. Le recours aux engins de pêche performants par les pêcheurs industriels leur permet de capturer des quantités considérables de poissons et de s'imposer sur le marché local.

4. CONCLUSION

La déterritorialisation comme la reconfiguration de l'espace, des ressources et des logiques d'acteurs dans l'arène pour l'accès aux ressources halieutiques dans le territoire de Muanda est la résultante d'un certain nombre de pratiques d'acteurs concernés aux intérêts divergents.

La pêche constitue une activité économique importante dans la zone. L'exploitation non durable des ressources est la conséquence de plusieurs facteurs dont la pauvreté, le chômage, la spoliation, l'absence/inadéquation du zonage maritime, l'augmentation du nombre de pêcheurs, etc. Le déficit en termes de coordination d'acteurs conduit aux conflits d'accès et d'utilisation des ressources halieutiques. La rareté des poissons sur la plate-forme continentale oblige les pêcheurs artisanaux d'aller vers la côte angolaise où la ressource-poisson est encore importante. Les principaux groupes d'acteurs qui interviennent dans la régulation des ressources naturelles halieutiques sont les acteurs étatiques (Gouvernorat, Coordination provinciale et urbaine de l'environnement, Administration du territoire, etc.), les communautés locales (pêcheurs artisanaux, chefs coutumiers, etc.), les acteurs privés (sociétés semi-industrielles de pêche), etc.

Ainsi, les recommandations suivantes peuvent être formulées : (i) renforcer la gouvernance du Parc Marin des Mangroves à Muanda et promouvoir le partenariat public-privé (PPP) ; (ii) capitaliser des grandes leçons des échecs des processus participatifs en Afrique centrale dans le cadre du développement inclusif des territoires socialement construits autour de l'économie verte ; (iii) promouvoir sous le leadership de l'Etat via le Ministère de l'Environnement et du développement durable, un

cadre d'interventions unifiées travaillant sur le long terme ; (iv) analyser le phénomène de spoliation des terres agricoles et ses impacts sur la gestion des ressources halieutiques ; (v) étudier le mécanisme de zonage de l'espace territorial maritime afin de sécuriser chaque type d'acteurs impliqués dans la pêche en RDC ; (vi) former et renforcer les capacités des pêcheurs sur les pratiques durables de pêche.

Références

- Albert C. & Kouvouama A., 2013. Déterritorialisation: effet de mode ou concept pertinent? *Presses Universitaires de Pau et des Pays de l'Adour*, 143-144.
- Barret C., Biau O. & Chauvot N., 2013. *Métropole Aix-Marseille Provence: un territoire fragmenté, des solidarités à construire*. 4 p.
- CCFD-Terre solidaire, 2013. *Pétrole à Muanda: la justice au rabais*. Document de plaidoyer, 72 p. <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/rse/petrole-a-muanda-la>; (consulté le 20/03/2016).
- Chauveau J. P., 1991. La pêche artisanale et les ressources naturelles renouvelables. In *L'Appropriation de la terre en Afrique noire*. Paris, Karthala, pp. 109-115.
- Fetoui M., Sghaier M., Loireau M., Dérioiz P. & Chouikhi F., 2012. D'une approche conceptuelle à la production d'outils d'aide à la décision. In *Requies-Desjardins M. (ed.), Ben Khadra N. (ed.), Nedjraoui D. (ed.), Wata Sama I. (ed.), Sghaier M. (ed.), Briki M. (ed.). Surveillance environnementale et développement. Acquis et perspectives : Méditerranée, Sahara et Sahel*. Montpellier : CIHEAM /OSS, 2012, pp. 163-178.
- Kutshukina F. L. & Micha J. C., 2013. Analyse des modes d'exploitation des ressources halieutiques du Lac Mai-Ndombe en République Démocratique du Congo. *Geo-Eco-Trop*, 37 (2), 273-284.
- Merlet P., 2010. *Pluralisme juridique et gestion de la terre et des ressources naturelles*. AGTER, 6 p.
- Mpanzu B.P., Lebailly P., Kinkela S. C., 2011. Les conditions de production et de mise sur le marché des produits vivriers paysans dans la province du Bas-Congo (R.D.Congo). *Les cahiers de l'association Tiers Monde*, 26, 143-150.
- Ngimbi A.B., 2013. *Rôles socio-économiques et gestion durable des Mangroves: cas du Parc Marin de Muanda*. ISEA-Tshela, Rapport de recherche, inédit, 29 p.
- Nguangu G.D., 2014. *Gouvernance Participative dans le Parc Marin de Mangrove en RDC: perceptions et contraintes des acteurs locaux pour la gestion durable des ressources naturelles*. Rapport de recherche, FASA, Université de Kinshasa, Inédit, 48 p.
- PNSAR (Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural), 1998. *Province du Bas-Congo : Plan d'actions triennal*, 176 p.
- Rérat P., 2005. Etalement, fragmentation, mobilité. Analyse des tendances de l'urbanisation dans la région de Neuchâtel. *Les Cahiers du développement urbain durable*, 1, 14 p.

- Saidi T. B. J., 2016. Enjeux environnementaux de l'urbanisation sur le littoral de Mohammedia: quels impacts des changements climatiques sur les zones urbaines et les sites industriels à haut risque. *Paysages géographiques*, 2, 145-163.
- Sala Diakanda M., 2002. La population de la République Démocratique du Congo: entre instabilité politique et désintégration du tissu socio-économique, In *La population du monde : géants démographiques et défis internationaux. Les cahiers de l'INED*, 149, 147-170.
- Scott J. C., 2008. *La domination et les arts de la résistance: fragments du discours subalterne*, Ed. Amsterdam, pp. 15-28.
- Sghaier M. & Picouet M., 2004. Dynamique des populations et évolution des milieux naturels en Tunisie., In : *Picouet Michel (ed.), Sghaier M. (ed.), Genin Didier (ed.), Abaab A. (ed.), Guillaume Henri (ed.), Elloumi M. (ed.) Environnement et sociétés rurales en mutation : approches alternatives*. Paris : IRD, 2004, 45-61.
- Territoire de Muanda, 2013. *Rapport annuel 2013*. 87 p.
- Vambi N.B., 2012. *Problématique locale du développement et de la participation des communautés locales à la gestion forestière dans le Mayombe en République Démocratique du Congo*. Rapport de recherche présenté au Réseau Africain de Forêts Modèles, 29 p.
- Van der Knaap M., Kamitenga D. M., Many L. N., Tambwe A. E., & De Graaf G. J., 2014. Lake Tanganyika fisheries in post-conflict Democratic Republic of Congo. *Aquatic Ecosystem Health & Management*, 17(1), 34-40.
- Vangu Lutete LM., Etumesaku D'junganumbé E., Mabilia-Khete, Malele M. & Nkiama M., 1982. *Résultats de l'inventaire forestier du Bas-fleuve (Région du Bas-Zaïre). Document 1-Profil socio-économique du secteur forestier du Bas-fleuve. Service d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (SPIAF)*. Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, République du Zaïre, 88 p.